

Péronne: Émilie avait travaillé huit mois comme infirmière sans diplôme

La jeune femme s'était fait embaucher à l'hôpital en présentant des diplômes contrefaits. Elle a été condamnée jeudi 17 mai à dix mois avec sursis.

Mis en ligne le 18/05/2018 à 08:01



Lorsque la directrice de l'hôpital rentre de vacances, à la fin du mois d'août 2017, son bureau devient le bureau des plaintes. Tous les collègues d'Émilie L., 32 ans, la cadre de santé embauchée en janvier de la même année, expriment leur ras-le-bol. *« Ils étaient excédés, expliquera l'employeur aux gendarmes. On a eu très tôt des doutes sur sa compétence mais comme elle avait dit avoir été détachée pendant dix ans, on s'est dit que ça allait revenir. Mais c'était de pire en pire, elle déléguait énormément. En mai, elle devait passer un concours mais elle ne s'y est pas rendue. Quand on lui a demandé son numéro au répertoire ADELI (ndlr : le répertoire national des professionnels de santé), elle a toujours inventé des excuses pour ne pas le présenter ».*

Huit mois pour s'en apercevoir

Finalement, la direction prend attache (enfin !) avec les écoles où Émilie est censée avoir décroché ses diplômes d'infirmière et de cadre de santé. Elle y est inconnue, tout comme chez les anciens employeurs dont elle a présenté les certificats élogieux. Même si elle nie, tout porte à croire qu'elle est une usurpatrice, d'autant qu'à la maison de retraite d'Ercheu (près de Ham), on se souvient de cette aide-soignante (au faux diplôme, évidemment) employée en 2016. *« Elle dormait toutes les nuits, a retracé, ce jeudi, au tribunal sa directrice. On a même découvert qu'elle ne donnait pas de sonnette aux patients afin de ne pas être embêtée et qu'elle leur parlait rudement ».* L'avocate de l'institution résume : *« Elle était à la fois dépourvue de diplôme et d'humanité ».* Dans la foulée, on apprend même que, nouveau faux diplôme à l'appui, Émilie a postulé et travaillé une journée et demie comme clerc de notaire. Là encore, l'obligation de présenter un numéro d'agrément a eu raison de ses ambitions.

« On lui a facilité la tâche en ne faisant aucune vérification », regrette Me Aurélie Dehaspe, avocate d'une prévenue malheureusement absente à la barre, ce à quoi l'hôpital de Péronne répond que maintenant, il vérifie les diplômes, et que la jeune femme n'a jamais pratiqué de soins. Elle était plutôt chargée des plannings et du management. Devant les gendarmes, Émilie avait expliqué avoir dû à tout prix travailler car son conjoint, accro au cannabis, avait encore perdu son emploi. « Au départ, j'ai choisi le métier d'aide-soignante de nuit, pour ne pas confier notre enfant à son père dans la journée. Les diplômes, je les ai trouvés facilement sur Google », a-t-elle expliqué.

Jugement : dix mois de prison avec sursis.

TONY POULAIN

Soutenez un journalisme local et indépendant, proche de vous depuis 75 ans. Abonnez-vous pour 1€. ([https://courrier-picard-espace-abonnement.lavoix.com/cp-100numerique15?](https://courrier-picard-espace-abonnement.lavoix.com/cp-100numerique15?int_source=site_courrier_picard_g&int_medium=footer_article_gratuit&int_campaign=)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : **Santé publique (/494/iptc/sante-publique)** | **Justice, droits et liberté (/126/iptc/justice-droits-et-liberte)** | **Péronne (Somme) (/495/locations/peronne-somme)** | **Google Inc. (/9999/entities/google-inc)**.

COURRIER PICARD ABONNÉ

Covid-19 : en attendant le vaccin (<https://premium.courrier-picard.fr/23175/sections/ma-sante>)

